

BUDGET DU CCAS

Note de présentation du Compte Administratif exercice 2021

Afin d'alléger la lecture du compte administratif, l'ensemble des chiffres sont arrondis.

Section de Fonctionnement

Total des dépenses : 46 695 €

611 Contrats de prestation de services : 19 574 € payés à la société de téléassistance VITARIS – (8,28€ TTC par foyer et par mois). Au 31 décembre 2021 il y avait 202 adhérents.

6231 Annonces et insertions : 306 € frais de parution de l'annonce pour la mise en concurrence du contrat avec VITARIS arrivé à échéance le 30 juin 2021.

Le nouveau marché d'une durée maximale de 4 ans a été signé avec la même société, VITARIS, aux mêmes conditions tarifaires, soit 8€28 TTC par abonné et par mois.

6281 Concours divers : 60 € de redevance versée à l'association des Maires et des Elus locaux pour la fourniture d'un certificat électronique afin d'utiliser le logiciel d'envoi des actes dématérialisés (décisions et délibérations) au contrôle de légalité (sous-préfecture).

6288 Autres services extérieur : 3 280 € de participation versée par le CCAS aux structures accueillant les enfants de Mazamétains concernant les frais de séjour en A.C.C.E.M : Accueils Collectifs à Caractère Educatif de Mineurs (Colonies, centres aérés, centre de loisirs, séjour de vacances - MJC de Payrin, Centre aéré Les Galopins...).

Participation fixée à 2,40 € par jour et par enfant pour les accueils avec hébergement et à 2,25€ par jour et par enfant pour les accueils sans hébergement (Délibération du CCAS en date du 11 décembre 2012).

6561 Secours d'urgence : 7 125 € d'aides accordées en 2021 suite aux décisions et délibérations du Conseil d'administration du CCAS (pour factures EDF, GDF, SIVAT, Fioul, loyer etc...).

6574 Subventions de fonctionnement aux associations : 16 230 € de subventions accordées conformément aux délibérations du conseil d'administration. (Voir tableau joint).

678 Autres charges exceptionnelles : 120 € facturation d'un prestataire (ONET) pour l'enlèvement et le dépôt en déchèterie d'encombrants chez M et Mme DONADILLE.

Total des Recettes : 49 115 €

706 Prestations de services : 14 100 € de participation au service de téléassistance ont été facturés à une moyenne de 204 foyers. (6€ par personne et par mois)

7474 Dotations et participations : 35 000€ de subvention d'équilibre versée par la Commune au budget du CCAS.

7713 Libéralités reçues : 15 € de dons divers au profit du CCAS à l'occasion d'un mariage célébré en Mairie.

En 2021 le solde d'exécution de la section de Fonctionnement (Recettes – Dépenses) fait apparaître un excédent de 2 420 €.

Section d'investissement

En 2021 aucune dépense et aucune recette ne sont constatées en section d'investissement du budget du CCAS.

Compte tenu de ces mouvements le nouvel excédent cumulé s'élève à 56 313,86€.

Après le vote du compte administratif, il vous sera proposé d'inscrire cette somme en recette de fonctionnement au compte « 002 résultat de fonctionnement reporté ».